

# Armée, moral, presse et radio

Autor(en): **Bauer, Eddy**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **115 (1970)**

Heft 1

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343526>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Armée, moral, presse et radio <sup>1</sup>

Une ancienne maxime, qui revient souvent sous la plume des écrivains militaires allemands, compare l'armée à une chaîne dont l'ensemble n'offre pas plus de résistance que le plus faible de ses maillons.

Cette maxime s'est vérifiée d'âge en âge, jusques et y compris les guerres de la Révolution et de l'Empire. Parmi la troupe combattant en ordre serré, l'imprévu pouvait provoquer la panique et celle-ci se répandait dans les rangs, à la manière d'une réaction en chaîne où chaque neutron entraîne deux dans sa fuite.

Elle trouva moins d'application durant les périodes de mouvement de la première guerre mondiale. D'une part, les moyens qui eussent permis au vainqueur d'exploiter une défaillance locale de l'adversaire, étaient lents et faibles : lents, s'agissant de l'infanterie et de l'artillerie, faibles s'agissant de la cavalerie. D'autre part, tout au moins sur le front occidental, l'exploitation rationnelle d'un réseau de communications particulièrement dense, permit toujours au vaincu de rétablir en temps utile le chaînon mal forgé qui venait de se rompre.

L'intervention combinée de l'artillerie volante (*Stukas*) et des formations blindées et motorisées sur le champ de bataille, se combinant au second degré avec l'action de l'aviation sur les communications adverses, ont, en 1940, rendu toute sa portée à la vieille maxime militaire allemande.

On a écrit que l'armée française de 1940 s'était mal battue, et même qu'elle ne s'était pas battue du tout. Pareil jugement ne correspond pas à l'analyse objective des faits ; on se rapprocherait, selon nous, bien davantage de la réalité, telle que l'établit l'histoire de l'événement, dès qu'on se documente aux sources authentiques, en soutenant que le manque d'homogénéité qui s'observait dans ses rangs, entre formations d'active et formations de réserve, à la mobilisation, et à laquelle aucun

<sup>1</sup> Cet article — que nous avons demandé à l'auteur — était déjà composé au moment de la parution du livre de la « Défense civile ». Notre regretté prédécesseur à la rédaction de cette revue était déjà fort préoccupé par ce sujet, à la suite de cuisantes expériences qu'il avait faites, dans ce domaine, comme chef de notre SR pendant le dernier service actif. Mft

remède effectif ne fut apporté durant la « drôle de guerre », contribua largement à la catastrophe militaire mai-juin 1940.

Les premières, dans l'ensemble, se battirent aussi vaillamment que les meilleures divisions de Joffre en août et septembre 1914, et peut-être même le firent-elles plus habilement. Parmi les secondes, d'aucunes se sont littéralement volatilisées au premier coup de bélier que leur asséna l'adversaire. Et le vainqueur du choc initial, exploitant ses succès du fort au faible, sans jamais insister sur les points où il était tombé sur du dur, il s'ensuivit que nombre de divisions d'active, demeurées en flèche sur le champ de bataille, furent en quelque sorte victimes de leur propre ténacité. Aussi bien, un rétablissement semblable à celui de la Marne, s'avéra-t-il bientôt comme impossible.

Sans doute, les grandes unités françaises de réserve, type A et surtout type B, étaient-elles fortement déficitaires dans la catégorie des armes antichars et antiaériennes. Il n'empêche que la fatale panique qui, le 13 mai 1940, en fin d'après-midi, emporta la 55<sup>e</sup> D.I. dans le secteur de Sedan, et qui — notons-le — remonta comme un feu de poudre, de l'artillerie à l'infanterie, se développa sans qu'aucun char allemand se trouvât encore sur la rive sud de la Meuse.

Somme toute, l'active sortant du service de deux ans et fortement encadrée, répondit à tout ce que le Haut-Commandement attendait d'elle, alors que la réserve refléta exactement le civisme ou l'incivisme qui régna au sein de la nation française entre 1924 et 1939. Et ceci, durant les huit mois que dura la « drôle de guerre », et sans qu'on puisse, documents en mains, signaler aucun mouvement caractérisé d'indiscipline au sein de cette troupe de caractère milicien. A l'épreuve du feu, toutefois, elle se déglingua sans délai et sans histoire, car, jamais, derrière elle, ne retentit la voix résolue de Joffre, proclamant en pareilles circonstances, aux termes de son *Ordre général N° II*, du 2 septembre 1914 : « Les fuyards, s'il s'en trouve, seront pourchassés et passés par les armes... »

\* \* \*

Qu'en serait-il demain, dans le cas de la bataille aéro-terrestre, intégralement mécanisée, faisant intervenir de forts éléments parachutés et hélicoptés, et déroulant ses phases successives dans l'ambiance atomique ?

« La guerre des grands vides », c'est ainsi que feu le maréchal Juin, à l'époque où il commandait les forces terrestres « Centre-Europe », définissait devant nous la forme que prendraient les opérations de la bataille de demain : ni fronts ni dispositifs tenus si longtemps qu'ils deviennent justiciables du projectile atomique tactique, mais de rapides concentrations mécanisées en vue de l'attaque, suivies, l'objectif atteint, d'une dispersion non moins rapide. Ce qui exigera de la part des cadres et de la troupe, intégrée au niveau du régiment, voire au-dessous, des qualités intellectuelles et morales encore supérieures à celles dont on pouvait se contenter en 1940. D'autant plus qu'en dépit du perfectionnement des moyens de transmissions, le contact personnel entre grands chefs et subordonnés subalternes, aura quelque peine à s'exercer.

Ici une autre remarque s'impose : autour de nous, les armées de 1970 ne doivent plus rien pratiquement à la levée en masse qui caractérisait celles de 1940. Cette année-là, l'aube du 10 mai vit s'affronter entre Bâle et la mer du Nord 273 divisions, soit 136 allemandes, 94 françaises, 10 anglaises, 22 belges, 10 néerlandaises et une polonaise. Ajoutons-leur les forces françaises et allemandes affectées à d'autres théâtres d'opérations (Norvège, Alpes, Afrique du Nord, Syrie, confins germano-soviétiques), et l'on arrivera à un total de 315 divisions, auxquelles on ajoutera encore les 72 divisions italiennes qui, au même moment, complétaient leurs préparatifs.

A l'heure qu'il est, ces mêmes belligérants de 1940 qui, à l'exception de la Pologne, sont devenus les alliés du Pacte atlantique et qui, à eux six, réunissent quelque 240 millions d'habitants, ne maintiennent plus sous les drapeaux que le dixième de ces énormes effectifs. Contentons-nous à ce propos du seul exemple de la Belgique : elle mobilisa en 1939 22 divisions dont dix d'active et douze de réserve ; trente ans plus tard, sa contribution permanente à l'OTAN se borne à deux divisions (*assigned Forces*), d'ores et déjà stationnées entre Cologne et Cassel et subordonnées au Groupe d'armées « Nord » du Haut-Commandement « Centre-Europe », cependant que sur territoire national, deux autres (*ear marked Forces*) deviendraient opérationnelles dans un délai de trente jours.

S'ensuit donc que si la Grande-Bretagne, dès 1953, est retournée à sa vieille tradition de l'armée de métier, les forces terrestres de ses alliés du Pacte atlantique, sans qu'on renonçât pour autant au principe de la

conscription, se sont de leur côté fortement professionnalisées, et que l'élément réserviste, en cas de guerre, n'y jouera plus le rôle majoritaire qu'il y tenait précédemment. Valable pour la troupe, cette remarque l'est encore davantage pour les cadres.

S'ensuit encore que les petites armées que l'on trouve de ce côté-ci du Rideau de fer éliminent à leur recrutement la plupart des jeunes gens qui, pour une raison ou une autre, répugnent à revêtir l'uniforme militaire. En France, particulièrement, si l'admission de l'objection de conscience n'a fait que transférer le problème, des rangs de la troupe aux camps d'objecteurs où l'on voit les « témoins de Jéhovah » faire preuve du même esprit intraitable<sup>1</sup>, on notera que les étudiants, sursitaires durant leurs semestres, sont autorisés à remplacer leur service militaire en s'inscrivant pour la même durée à l'assistance technique prodiguée par la République à ses anciens protectorats et colonies, et que nombre d'entre eux usent de cette licence.

Chez nos voisins, comme on voit, le principe constitutionnel du service obligatoire, s'il se trouve toujours inscrit dans la loi, le cède peu à peu dans l'application, à une manière de volontariat. Les armées recrutées de la sorte se trouveront en conséquence beaucoup moins sensibles aux remous de l'opinion publique, à la phraséologie des beaux-parleurs contestataires, aux séductions des « hippies », à la propagande publique ou clandestine des partis subversifs, quelle que soit leur observance : soviétique-orthodoxe, trotskyste, maoïste ou castriste.

\* \* \*

Notre situation en Suisse est toute différente, et nous interdit pareils aménagements, d'où peuvent s'ensuivre de tels ménagements.

Ne participant pas au Pacte de l'Atlantique, pour des raisons parfaitement valables à l'origine et toujours d'actualité, nous ne sommes pas au bénéfice de la dissuasion nucléaire américaine, et nous ne disposons pas, en son absence, de l'arme de dissuasion nationale. En faisant cette constatation, nous ne concluons pas nécessairement à la création d'une telle arme, nous nous bornons à mettre en évidence le fait que dans ces conditions, nous ne saurions procéder aux contractions d'effectifs auxquelles ont pu consentir les alliés européens des Etats-Unis d'Amérique.

<sup>1</sup> On les a vus, dans les camps d'objecteurs, refuser de participer au sauvetage de leurs frères humains, menacés par les incendies qui se développent chaque été dans les pinèdes du Midi !

Et déjà ce n'est pas une petite affaire de maintenir notre armée au niveau que lui prescrit l'Organisation militaire de 1961 ; preuve en soit le transfert envisagé, ces jours derniers, de nos cavaliers et d'une partie de nos cyclistes aux troupes mécanisées. Demain comme hier, il conviendra que nous tirions parti de toutes les ressources humaines que nous fournit le service obligatoire.

Dans les circonstances présentes, il ne saurait être davantage question que nous abandonnions pour un autre, le système de l'armée de milice. Tel qu'il fonctionne chez nous depuis le dernier service actif, il se démontre capable, avec ses écoles de recrues de quatre mois et ses cours de répétition de trois semaines, de fournir à la Suisse un instrument militaire de caractère, certes, défensif, mais digne d'entrer en ligne de compte dans les supputations stratégiques auxquelles on se livre périodiquement des deux côtés du Rideau de fer. Relevons à ce propos, la relative aisance avec laquelle notre milice a dominé les multiples problèmes qui lui furent posés depuis 1961 par la création des grandes unités mécanisées, puis par le passage à l'aviation supersonique.

\* \* \*

De ces divers éléments constitutifs de notre système de Défense nationale (neutralité et milice), on déduira que notre soldat-citoyen, si l'on nous permet de lui appliquer la célèbre formule du président Mao-Tsé-toung, est appelé à vivre au milieu de la population, « comme un poisson dans l'eau ». Bien mieux, au sortir de son école de recrues, il constitue, des années durant, quarante-neuf semaines sur cinquante-deux, une partie de la population. C'est dire que, beaucoup plus que ses camarades anglais, français, belge ou italien, il subira les remous de l'opinion publique, et que son comportement d'homme dans le rang risque d'être affecté par les discussions du forum, d'autant plus que celles-ci empruntent aujourd'hui les puissants moyens d'expression que sont la radio et la télévision.

Ceux d'entre nous qui ont participé aux relèves du service actif 1939-1945 rendront à notre population suisse ce témoignage que l'accomplissement de leur devoir militaire leur fut grandement facilité par son comportement. Et cette ferme attitude avait quelque mérite, puisque nul n'ignorait à Lausanne, Berne et Zurich, pour ne pas parler de Schaffhouse, Bâle et Genève, que le système stratégique du Réduit national se

proposait de sauvegarder l'indépendance et la souveraineté de la Confédération, beaucoup plus que d'épargner à coup sûr aux habitants du Jura et du Plateau les horreurs de l'invasion et les rigueurs de l'occupation. C'est aussi que nos concitoyens de 1940 avaient conscience du péril qui planait sur eux, et que notre défense avait été confiée au chef le plus capable et le plus digne de l'assumer.

A trente ans de distance, retrouverions-nous ce moral élevé et cette résolution unanime. On ne fera preuve d'aucun pessimisme systématique, en écrivant que la dégringolade est profonde, à compter de cette inoubliable journée du 20 août 1945 qui vit les drapeaux et étendards de notre armée rentrer sous les voûtes du Palais fédéral. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que ceux qui nous gouvernent, tant à Berne que dans nombre de nos chefs-lieux cantonaux, n'ont pas su conserver intact le dépôt que leur avait confié en parfait état le général Henri Guisan.

\* \* \*

Si nous sommes bien informé, les cas de nos jeunes gens qui tentent de se soustraire à leurs obligations militaires, en invoquant des motifs religieux ou « philosophiques », font depuis quelque temps l'objet de statistiques, et, des chiffres rassemblés de la sorte, il apparaîtrait que cette crise morale de la jeunesse suisse serait en passe d'être surmontée<sup>1</sup>.

Acceptons en l'augure avec satisfaction. Reste, toutefois, qu'exception faite des « témoins de Jéhovah », on n'eût trouvé parmi nos jeunes gens que de rarissimes objecteurs de conscience, s'ils n'avaient été chauffés à blanc, par la propagande de divers groupuscules pacifistes, anarchistes, voire maoïstes. A leur égard les pouvoirs publics, fédéral et cantonaux, ne pouvaient, bien entendu, utiliser d'autres armes que celles que l'arsenal constitutionnel et législatif, constitué depuis 1848, met à leur disposition. Mais quand ils ne les ont pas émoussées, ils n'en ont fait aucun usage.

L'autre jour, répondant au conseiller national Allgoewer qui réclamait pour le temps de paix la suppression des tribunaux militaires, le chef du département fédéral intéressé ne s'est-il pas targué des adoucissements de peine consentis aux objecteurs de conscience, par la législation mise en vigueur depuis 1967 ? Remarquons, au surplus, que le

<sup>1</sup> Selon une statistique que nous avons sous les yeux, la courbe des condamnations prononcées de ce fait par les tribunaux militaires, s'établirait ainsi qu'il suit :  
1965 : 77, 1966 : 122, 1967 : 93, 1968 : 88. Mais qu'en sera-t-il de l'année 1969 ?

principe constitutionnel de la neutralité scolaire est impunément violé, dès qu'il s'agit de Défense nationale, par certains enseignants des cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, bien connus, n'en doutons pas, de leurs autorités respectives ; l'un d'eux ne donnait-il pas irrégulièrement congé à ceux de ses élèves qui désiraient assister aux séances du Tribunal militaire 2, quand l'audience était consacrée à des cas d'objection.

La crise est-elle aussi bien surmontée qu'on l'a dit ? On verra bien. Dans tous les cas, le mal ne serait pas conjuré pour autant, si les rangs de notre armée devaient se garnir à l'aide d'éléments dénués de patriotisme et de sens civique, et qui ne verraient dans l'accomplissement de leurs obligations militaires que le moyen d'éluder les sanctions prévues par la loi. L'exemple de ces journées de mai 1940 auxquelles nous nous référerions tout à l'heure, démontre assez clairement ce qu'on peut attendre de troupes formées de la sorte, pour qu'il nous soit permis de ne pas insister davantage.

\* \* \*

On lit ici et là que l'opinion et, particulièrement, nos jeunes sont « sensibilisés » par la menace atomique, la guerre du Vietnam, la « contestation » et l'affaire des *Mirages*. Mais on ne nous fera pas croire que cette « sensibilisation », vraie ou prétendue, ressortit au même ordre de phénomènes, qu'un tremblement de terre en Anatolie ou un ouragan sur la côte de Floride. Elle procède, à n'en pas douter, de ces « sensibilisateurs » que sont la presse, la radio et la télévision.

Concernant la première, il n'est que de la parcourir quotidiennement, pour relever, principalement en Suisse romande, l'esprit de dénigrement et de malveillance avec lequel sont trop souvent traités les grands problèmes relatifs à l'organisation et à l'équipement de notre Défense nationale.

Rappelons à ce propos l'incroyable battage fait entre Lausanne et Genève autour du prétendu « scandale *Mirage* », alors que d'autres dépassements des crédits fédéraux qui n'avaient pas pour but de fournir à nos pilotes le meilleur avion possible, ne faisaient l'objet d'aucun commentaire enflammé<sup>1</sup>. Chaque fois que l'occasion s'en présente, on s'empresse, d'autre part, d'ameuter le lecteur contre cette singulière préten-

<sup>1</sup> Aucun retentissement aux dépassements de crédit qui ont porté le prix de construction de tel « central postal » de 18 à 53 millions.



tion du Département militaire fédéral de procurer à notre armée les places d'armes nécessaires à son instruction. Tout récemment encore, un député bâlois, bénéficiaire d'une fuite qui fait l'objet d'une enquête, faisait état à la tribune du Conseil national, d'un document secret qu'il avait accommodé à sa façon ; avec quel fréttement, on nous annonça en Romandie, l'explosion d'une « affaire *Florida* » ! Il a fallu déchanter, mais l'intention y était...

Et que dire encore de l'hospitalité accordée dans les colonnes de tel ou tel de nos journaux romands — naguère nationaux, aujourd'hui tout simplement bourgeois — aux élucubrations fanatiquement antimilitaristes d'un certain nombre d'intellectuels romands, la plupart ignorés du catalogue de la Bibliothèque nationale suisse qui achète pourtant tout ce qui est imprimé par des Suisses.

L'un deux, grand amateur, il est vrai, de subventions cantonales et fédérales, ne laissait pas, commentant le film « Enfants de salauds », de proclamer :

« Ce premier thème... montre la dégradation inéluctable de la conscience du soldat vers l'inconscience crapuleuse du criminel. »

A ce critique de cinéma, on se bornera de faire remarquer qu'à la simple lecture des journaux, il appert que si les soldats ne sont pas des petits saints, c'est moins parmi eux que dans les rangs des cinéastes et de leurs troupes, qu'on repère ces hideux phénomènes d'« inconscience crapuleuse ».

Tel autre de nos mini-contestataires romands, très préoccupé, pour ne pas dire obsédé, par les problèmes que pose, selon lui et si l'on ose dire, l'interpénétration du sexe et de la politique, se laissait aller l'autre jour à cette envolée qu'il croyait vengeresse :

« La guerre est une activité contre nature, et ceux qui la défendent, la préparent ou l'excusent se mettent au rang des pornographes, des pères incestueux, des voyous qui hantent les vespasiennes. »

N'insulte pas qui veut, assurément. Remarquons, toutefois, que c'est un journal bourgeois, administré par un conseil de notabilités dont les convictions patriotiques, de même que les comptes en banque, ne laissent rien à désirer, qui a accueilli cette insanité, alors que nos communistes et maoïstes romands eussent vraisemblablement fait observer à son auteur, que son texte était impubliable, attendu les égards qu'il convient d'observer vis-à-vis de personnalités militaires aussi éminentes

que les maréchaux Gretchko, Yakoubovsky ou Lin-Piao, l'amiral Gortchkov et ce cher général Giap, qu'on ne saurait sans inconvenance assimiler à des pornographes.

Au reste, il faut mettre en évidence le fait que les pacifistes de cette observance n'en ont pas à la guerre en tant que telle, et sous tous ses aspects, mais à celle-là seulement que nous pourrions avoir à soutenir pour la défense légitime de notre neutralité, de notre indépendance, de nos libertés, de nos foyers. A peine, toutefois, a-t-on renversé la conception de la « guerre juste » qui est celle de la Suisse, qu'on la restaure au profit d'Ho-Chi-Minh, de Ché Guévara, voire des « Panthères noires » de l'agitateur afro-américain Stockely Carmichaël. A l'appui de ce que nous avançons, nous rappellerons les panégyriques funèbres consacrés par une partie de nos journaux romands, tant au cerveau brûlé que fut incontestablement le disciple de Fidel Castro, qu'à l'impitoyable dictateur communiste de Hanoï.

Faut-il crier à la contradiction ? Nous n'en ferons rien, car cette ambivalence correspond exactement à la doctrine professée par le parti communiste de l'Union soviétique.

\* \* \*

La presse est libre en Suisse, proclame la Constitution fédérale. Mais, par un juste effet de réciprocité, nul n'est tenu de s'abonner à un journal qui répugnerait à ses convictions politiques, et chacun conserve sa liberté de s'en désabonner s'il le voyait dévier de la tendance qui lui avait valu son abonnement.

S'agissant de moyens d'information tels que la radio et la télévision, ce principe constitutionnel s'avérait d'application difficile. Des raisons d'ordre, tout à la fois théorique et pratique, recommandaient donc l'institution d'un monopole des émissions exercé par une société concessionnaire. Pareil privilège, toutefois, pouvant, comme tout autre, conduire à des abus graves, le Conseil fédéral s'est efforcé de pallier ce risque. A cet effet, il a assumé, vis-à-vis de la Société suisse de radiodiffusion (S. S. R.) le rôle d'« autorité de surveillance », et lui a défini ses devoirs dans des termes excellents et ne prêtant à aucune équivoque.

Les programmes de ladite société, nous dit l'article 13 de sa concession, doivent répondre aux buts suivants :

« Défendre et développer les valeurs culturelles du pays, contribuer

à la formation morale, spirituelle, religieuse, civique et artistique, donner une information aussi objective, étendue et rapide que possible, répondre au besoin de divertissement, servir l'intérêt du pays, renforcer l'union et la concorde nationales et contribuer aussi à la compréhension internationale. »

Or, en ce qui concerne, tout au moins, la Suisse romande, force est bien de constater que l'activité des studios de La Sallaz (radio) et Genève (télévision) s'est développée à l'encontre de ce programme, et que la haute « Autorité de surveillance » n'a rien surveillé du tout, et pas davantage réagi contre les excès qu'elle ne pouvait pas ignorer.

Si insignifiante qu'elle soit, la moindre manifestation antimilitariste se déroulant sur sol suisse peut être assurée du plus généreux accueil sur nos ondes. Toute l'année dernière<sup>1</sup>, on n'a cessé, de Paris, Lausanne et Genève, d'exalter les pires excès des émeutiers et incendiaires du Quartier Latin ; parallèlement, on a fait mousser les mini-manifestations dont certaines villes universitaires suisses furent le théâtre à la même époque ; à peine, un groupuscule d'anarchisants annonçait-il son intention de descendre dans la rue que s'ébranlaient, de Lausanne et de Genève, les brigades motorisées chargées de les mettre en vedette par la voix des ondes ou sur le petit écran.

On dit que la guerre du Vietnam « sensibilise » notre jeunesse. C'est vrai dans une certaine mesure. Mais elle ne réagirait pas de manière passionnelle à cet événement, dont nous ne nous dissimulons pas l'atrocité, si, cependant qu'on l'apitoie sur le napalm et les « bombes à billes », on lui représentait parallèlement les égorgements systématiques auxquels procède le Vietcong sous couleur de libération. Aux cris aigus dont s'accompagnait en 1967 chaque bombardement de Hanoï, a succédé, en 1968, un grand silence radiophonique, à la découverte des abominables charniers de Hué.

Et ici signalons le même phénomène que nous avons relevé concernant certains collaborateurs de la presse écrite : si, à l'insu de l'orateur, on se permet à La Sallaz, d'entrelarder de vieux couplets antimilitaristes, un exposé de l'ancien conseiller fédéral Paul Chaudet, on devient très militariste dès qu'on commente, avec une attendrissante incompétence militaire, les « vastes offensives » des communistes au Vietnam, lesquelles n'ont abouti, à commencer par celle du Têt, qu'à un sinistre

<sup>1</sup> 1968. Réd.

bain de sang pour l'attaquant... et tous les trois mois, on nous annonce l'imminence d'un nouveau Dien-Bien-Phu...

Un journaliste lausannois, sans doute humoriste à ses heures, écrivait récemment dans un journal de Zurich, que jamais la France n'avait eu moins d'influence sur la pensée romande. Son lecteur des bords de la Limmat serait sans doute bien étonné s'il avait sous les yeux l'état nominatif des citoyens français ou des Français naturalisés suisses qui participent aux émissions de notre radio et de notre télévision. Il est vrai qu'ils se recrutent presque exclusivement dans les milieux de gauche et d'extrême-gauche, hostiles à la V<sup>e</sup> République, et qu'ils apportent à nos auditeurs et téléspectateurs le son de cloche exclusif du « Monde » et de l'hebdomadaire P. S. U. « France-Observateur »<sup>1</sup>.

Une fois de plus, il est patent que le contrôle de l'autorité n'a pas fonctionné, car nous ne sachions pas que l'« historien » Henri Guillemin ait encouru de sa part la moindre observation, pour avoir vilipendé sur les ondes suisses la mémoire du « colonel-comte de Diesbach ».

A la suite du scandale soulevé à la télévision par le contestataire français Maurice Clavel, le Conseil fédéral, sur une question que lui posait le député Barras de Fribourg, a bien voulu admettre que l'émission mise en cause avait pris « une forme regrettable » et qu'elle était « difficilement compatible avec l'esprit de la concession accordée à la Société suisse de radiodiffusion et de télévision ».

A ce blâme implicite en date du 3 juin, notre radio n'a pas mis longtemps pour répondre. Le 1<sup>er</sup> août dernier, alors que le peuple suisse, à la nuit tombante, se disposait dans le recueillement, à célébrer le 678<sup>e</sup> anniversaire du premier pacte fédéral, il lui a fallu entendre, à ses frais et sous le couvert de la loi, les ondes de Sottens diffuser l'inepte et outragante parodie du « Pays romand » que son triste auteur a intitulée « Helvétiquement vôtre », et les « colonels » en prirent pour un coup...<sup>2</sup>

\* \* \*

Faut-il conclure ? On le fera, moyennant un seul rappel historique. Le 31 décembre 1797, la Confédération des Treize Cantons, de leurs

<sup>1</sup> P. S. U. : Parti Socialiste Unifié, dont le candidat, au premier tour des élections présidentielles françaises, recueillait 3,6% des suffrages exprimés.

<sup>2</sup> Et, comme pour défier tant l'autorité que l'opinion publique, l'émission de cette fadaise fut répétée à quelques jours de distance : c'est ainsi qu'au studio de la Sallaz, on se préoccupe de « renforcer l'union et la concorde nationales ».

alliés et de leurs sujets, nonobstant certains tiraillement intérieurs, pouvait passer pour un des pays les plus prospères et les mieux gérés de la planète. Douze mois plus tard, elle connaissait, dans la plus affreuse division des esprits, toutes les misères de l'occupation étrangère, pour devenir, l'an 1799, le champ de bataille de l'Europe.

C'est pourquoi, à l'intention de nos camarades, nous rappellerons la fière devise du maréchal de Lattre de Tassigny :

NE PAS SUBIR

Lieutenant-colonel Ed. BAUER



P.-S. — Ces lignes étaient écrites, avant que le rebondissement de la prétendue « affaire *Florida* » ait permis à l'auditeur en chef de l'armée, de convaincre de mensonge le conseiller national Hubacher. D'autre part, signalons avec satisfaction, cette circulaire du Département vaudois de l'instruction publique, rappelant au personnel enseignant que « toute propagande par et à l'école est inadmissible, que ce soit dans le domaine politique ou religieux ou à propos de toute question qui agite l'opinion publique ». Mais ce rappel, contenu dans le « Bulletin officiel » de septembre-octobre 1969, sera-t-il mieux écouté que celui de l'an dernier ? Ed. B.